



Un gendarme a t-il le droit de poser toutes sortes de questions

Par **cassandra**, le 11/05/2012 à 20:21

Bonjour,

je me présente je suis la maman de Marie Morgane qui a été entendu dans le cadre de non présentation d'enfant

le gendarme qui l'a auditionné a pour moi pose des questions très personnelles à ma fille en occurrence "portez vous un stérilet, puis il a pris le tatouage de ma fille en photo qui se trouve juste au dessus du sein gauche "

elle n'a pas commis quelque chose de grave au point de devoir se dévoiler de la sorte déjà qu'ils ont pris les empreintes et photo ma question est la suivante : ce gendarme avait il le droit de poser ces questions intimes ou a t-il outre passer son droit ????

ma fille depuis une semaine que cette audition a eu lieu dort très mal , et se remets en question aurai je dû répondre ou lui dire que je trouvais ces questions déplacées...

merci de nous renseigner car je commence moi aussi à me poser des questions